

ARRIVER, ET PLUS.



GUIDE-INFO pour les réfugiés hébergés dans les structures d'accueil du Land de Saxe-Anhalt (« Landes-Aufnahmeeinrichtungen/LAE »)

- Structures d'accueil
- Procédure de demande d'asile
- Offres d'intégration



TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR.

Mentions légales

Éditeurs : „Auslandsgesellschaft Sachsen-Anhalt e.V.“
et „Integrationsbeauftragte der Landesregierung Sachsen-Anhalt“

Adresse : *einewelt* haus
Schellingstraße 3-4 | 39104 Magdebourg

Texte et rédaction : Dr. Ernst Stöckmann

Responsable presse (V. i. S. d. P.) : Michael Marquardt, directeur de l' AGSA

Conception/ mise en page : Matthias Ramme

Illustrations/ pictogrammes : Ka Schmitz

Les éditeurs remercient les conseillers du service de procédure de demande d'asile de la « Zentrale Anlaufstelle » d'Halberstadt ainsi que la direction de la « ZASt », en la personne de Monsieur E. Stein, pour leur soutien dans la composition du manuscrit.

1^e édition 2015

© Tous droits réservés



Quelques mots d'accueil

Bienvenue en Saxe-Anhalt !

Vous venez de rejoindre une structure d'accueil du Land, et vous êtes au début d'une procédure de demande d'asile après avoir fui votre pays ; nous espérons que vous trouverez ici un peu de calme et que vous aurez l'occasion de vous ouvrir à de nouvelles perspectives. La Saxe-Anhalt est un Land ouvert au reste du monde. Nous travaillons à vous accueillir du mieux possible et à vous permettre une intégration rapide. De nombreuses personnes s'engagent, y compris de manière bénévole, dans ce processus et offrent leur soutien.

Pour faciliter votre orientation à l'intérieur de la structure d'accueil ainsi que dans la procédure de demande d'asile, nous avons rassemblé, au cours des pages suivantes, des informations importantes pour la première phase de votre séjour (situation à la date de décembre 2015).

Au prix d'un grand engagement, collaborateurs et bénévoles s'emploient à créer les conditions de vie les meilleures et les plus décentes possibles. Néanmoins, en raison du nombre élevé de nouveaux arrivants par jour, des retards ou perturbations provisoires dans les processus ne sont pas exclus, auquel cas nous vous demandons compréhension et patience.

Vous pouvez vous-même contribuer, dans votre structure d'accueil, au succès de la cohabitation entre personnes de nationalités et de cultures différentes. Même si ce n'est pas toujours facile, l'expérience montre que respect et égards mutuels contribuent à trouver une solution commune à de nombreux problèmes. Nous espérons que ce guide-info vous fournira les réponses aux questions-clés et vous permettra d'entrer en contact avec ceux qui peuvent vous aider plus avant.

**Nos meilleurs vœux vous accompagnent
pour votre avenir et la voie qui est la vôtre.**

1 Les structures d'accueil en Saxe-Anhalt/ « Aufnahmeeinrichtungen (LAE) ». Règlements - Services - Offres

Structures d'accueil du Land (« LAE »)

Si vous êtes venu en Allemagne en tant que personne en quête de protection et souhaitez faire une demande d'asile, les autorités vous attribuent - en fonction d'un système de quotas et dans un certain Land - un lieu de séjour provisoire dans les **structures d'accueil (« LAE »)**. En Saxe-Anhalt, il y a actuellement plusieurs centres d'accueil : à **Halberstadt, Halle (Saale), Magdebourg (Biederitz-Heyrothsberge), Stendal (Klietz)** et dans d'autres antennes.

C'est dans votre « LAE » qu'a lieu votre premier accueil (enregistrement) en tant que demandeur d'asile. Si les demandes d'asile en provenance de votre pays d'origine ne sont pas traitées en Saxe-Anhalt, vous serez orienté vers le Land compétent.

Dans votre « LAE », vous êtes logé, nourri, et on vous fournit toutes autres choses nécessaires à la vie quotidienne. Vous y séjournez jusqu'à ce qu'une commune puisse vous être attribuée et que vous puissiez y être transféré.

! Vous trouverez toutes les informations importantes pour votre orientation dans votre structure d'accueil dans le dépliant à l'intérieur de cette brochure.

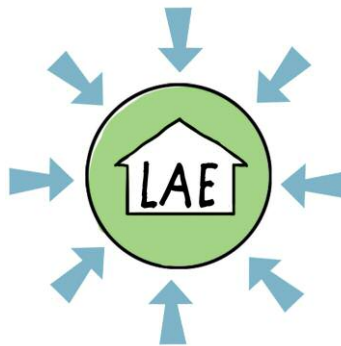


ASYL = ASILE

Vous devez rester sur place

Lors de votre premier accueil, vous êtes soumis à une **obligation de séjour/ « Aufenthaltsverpflichtung »** (souvent appelée aussi **obligation de résidence/ « Residenzpflicht »**). Cela signifie que vous n'êtes autorisé à séjourner que dans une zone bien déterminée (district/ « Landkreis » ou communauté urbaine/ « kreisfreie Stadt »). L'obligation de séjour est motivée par le fait que les autorités doivent pouvoir vous joindre à tout moment et vous transmettre sans délai des documents importants.

Si, par exemple, vous rendez visite à des parents ou vous voulez quitter votre premier lieu d'accueil pour d'autres raisons, vous devez en faire la demande auprès de l'Office fédéral/ « Bundesamt » (**titre de congé/ « Urlaubsschein »**). Si vous quittez la zone sans autorisation, vous risquez une amende et une procédure pénale en cas de récidive.



Durée du séjour

Selon la loi, la durée de séjour dans les structures de premier accueil est de six mois maximum. La durée réelle dépend du nombre de places disponibles. En Saxe-Anhalt, elle dure actuellement jusqu'à quatre semaines.

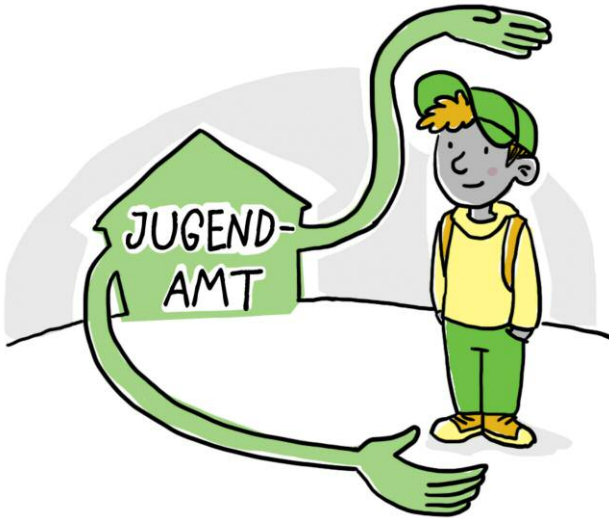
Les demandeurs d'asile de Serbie, de Bosnie, de Macédoine, du Monténégro, du Kosovo et d'Albanie restent en règle générale dans la structure de premier accueil jusqu'à la fin de leur procédure de demande d'asile, car celle-ci n'a que peu de chances d'aboutir.

Logement

Votre premier logement doit vous permettre de vivre dans des conditions décentes. Le plus souvent, il s'agit de chambres dans un foyer. Suivant les capacités sur place, il peut s'agir provisoirement de logements de transition (conteneurs habitables ou tentes en été), vous permettant en tout cas d'affronter l'hiver. Les femmes voyageant seules et les femmes avec enfants sont hébergées dans un secteur à part.

Protection des réfugiés mineurs non accompagnés

Les mineurs (de moins de 18 ans) résidant en Allemagne **sans titulaire du droit de garde ou tuteur légal** ont besoin d'une protection particulière ; c'est pourquoi ils sont placés dès leur arrivée sous la **protection des services sociaux compétents (Office de protection de la jeunesse/« Jugendamt »)**. Ils ne restent donc pas dans les centres de premier accueil, mais sont conseillés, accompagnés et logés par les services d'aide à la jeunesse.



Jugendamt = OFFICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE



Répartition (transfert) dans les districts (« Landkreise »)

Les collaborateurs de la « LAE » vous informent de la commune sous la responsabilité de laquelle vous êtes désormais placé. Les souhaits individuels concernant le lieu de séjour en Saxe-Anhalt ne peuvent, actuellement, pas être pris en considération. Néanmoins, en cas de parenté familiale au premier degré (enfants, parents, frères et sœurs mineurs ; s'agissant de mineurs, également leurs frères et sœurs de plus de 18 ans), vous avez droit à rejoindre le lieu de séjour des autres membres de la famille.

Agir en cas de conflit

La vie en communauté dans un espace réduit peut être source de conflits. Dans un cas semblable, gardez si possible votre calme. Essayez de régler sur place les disputes entre les concernés. Mais signalez immédiatement les situations dangereuses aux travailleurs ou assistants sociaux. En cas d'urgence, prévenez le service de sécurité ou la police sur place.

Si vous avez été victime de violences, vous pouvez vous adresser au **service mobile de conseil aux victimes (« Mobile Opferberatung »)** pour tout soutien et accompagnement.

Les services dans les centres d'accueil

Prestations

Dans votre structure de premier accueil vous recevez des aides fixées par la loi. Vous recevez les **prestations en nature** suivantes :

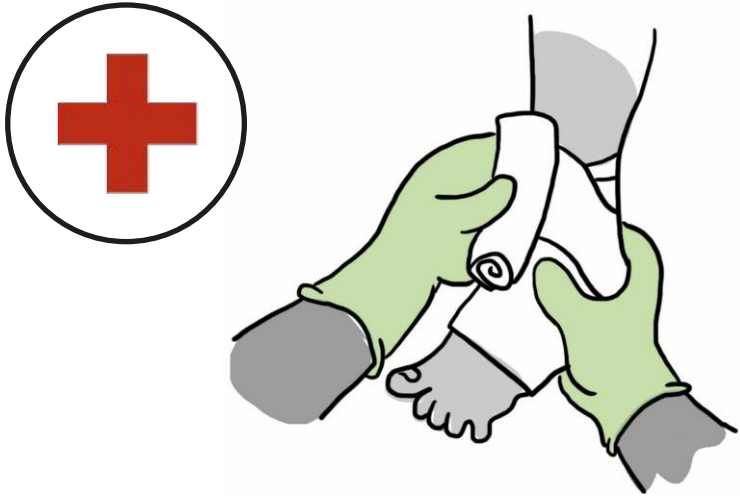
- tickets-repas pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner
- literie et articles de toilette
- vêtements.

De plus, vous recevez de **l'argent de poche** pour vos besoins personnels. Celui-ci vous est versé en liquide et est calculé pour les besoins d'une personne adulte. Par famille, une personne seulement touche le montant total ; les autres membres de la famille reçoivent un montant réduit.



Soins médicaux

En cas de maladie aiguë, rejoignez le centre de soins médicaux de votre structure. Vous y trouverez toujours un médecin dans la journée.



S'il s'agit d'une infection grave, le médecin de la structure « LAE » peut prescrire un traitement complémentaire par un autre médecin et émettre un titre de traitement.

Pour les simples cas de maladie (sans urgence), vous avez besoin d'un titre de traitement (« Behandlungsschein »). Vous devez en faire la demande et le retirer auprès du service social avant la visite chez le médecin.

Une aide en cas de traumatismes psychiques est fournie (pour autant que la structure « LAE » en dispose) par le service psycho-social et les centres psycho-sociaux du Land à Halle et Magdebourg. Veuillez fixer un rendez-vous en cas de nécessité.

Si vous avez besoin d'aide pour cause de **sida** (ou de toute autre maladie sexuellement transmissible), veuillez vous adresser aux centres d'entraide contre le sida à Halle, Magdebourg ou Halberstadt.

Les offres dans les centres d'accueil

Organisation du temps libre et des loisirs

Prévoyez assez de temps et de calme **pour vous préparer à votre procédure de demande d'asile et à votre entretien**. Pour cela, profitez des services de conseil sur place et de leurs offres.

Apprenez l'allemand ! Dans votre structure, il existe en règle générale la possibilité de vous familiariser avec la langue allemande.



Donnez à vos enfants des occasions de jouer et de nouer contact avec d'autres enfants. Tous les centres de premier accueil proposent des offres pour les enfants.

Profitez des **offres d'orientation initiale**. Il existe la possibilité – aussi en dehors de la structure de premier accueil (par ex. dans les universités populaires du district/ « Kreis-Volkshochschulen ») – de suivre des cours d'initiation à l'allemand ou de maîtrise du quotidien. Attention : veuillez vous renseigner à l'avance pour savoir si ces cours sont payants.

Soyez actif **au service de la communauté** (traductions, coup de main lors d'événements, travaux de nettoyage, réparations et autres). Par votre travail, vous pouvez ainsi prendre part à l'organisation de votre cadre de vie immédiat et augmenter votre argent de poche.

Évaluation de votre qualification professionnelle

L'Agence nationale pour l'emploi (« Bundesagentur für Arbeit ») propose, dès votre arrivée dans la structure de premier accueil, d'évaluer votre qualification professionnelle. Si celle-ci est requise sur le marché du travail, une **séance rapide de conseil spécial emploi** peut avoir lieu, ainsi que la transmission à une **consultation spéciale équivalences**. Votre assignation à une commune précise est également possible si votre qualification correspond à un besoin particulier du marché du travail au niveau régional.

Plus spécialement, si vous possédez déjà une formation professionnelle ou si vous avez terminé des études, vous devriez faire usage de **l'évaluation de compétence** proposée dans la structure de premier accueil.



Ausbildung = FORMATION

2 La procédure de demande d'asile

Le droit d'asile

Le droit d'asile est un droit fondamental international. En République Fédérale d'Allemagne, il fait partie de la constitution – ou 'loi fondamentale' – (article 16a : « les personnes persécutées pour raisons politiques bénéficient du droit d'asile »). Le droit d'asile peut alors être revendiqué s'il est prouvé que vous avez été obligé de fuir votre pays pour des raisons politiques, ou pour d'autres raisons ayant mis votre vie en danger.

De plus, l'Allemagne s'est engagée – de par son adhésion à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés – à accueillir les réfugiés nécessitant une protection internationale.



Recht auf Asyl = DROIT D'ASILE

Pourquoi vous devez déposer une demande d'asile

Les raisons justifiant l'asile sont examinées par l'**Office fédéral pour la migration et les réfugiés/ « Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF ou encore 'Bundesamt') »**. Cet examen n'est possible que sur la base de votre propre demande d'asile. Cette demande d'asile est à déposer le plus tôt possible auprès de l'Office fédéral ('Bundesamt'). L'Office fédéral vous communique quand et où vous pouvez déposer votre demande. En fonction du grand nombre de demandes, cela peut actuellement prendre plusieurs mois.

Au cours de votre demande, vous serez informé de vos droits et obligations concernant la procédure de demande d'asile. Ces informations vous seront remises par écrit dans la langue de votre pays. Pour le rendez-vous avec le responsable chargé de décider de votre demande, l'Office fédéral convoquera un interprète-traducteur. À cette occasion, vous pouvez vous faire accompagner par votre avocat ou une personne de confiance.



Office fédéral pour la migration et les réfugiés / „Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF)“

En Allemagne, une demande d'asile ne peut être déposée qu'auprès de l'Office fédéral (« Bundesamt »). L'Office fédéral n'est pas un tribunal, mais une autorité administrative. Celle-ci examine si vous êtes persécuté dans votre patrie, et si vous y seriez menacé de persécutions en cas de retour. Si vous avez déjà subi des persécutions, il importe de savoir si vous avez bénéficié d'une protection de l'État dans votre pays d'origine. On vérifie également si vous avez la possibilité de recevoir une protection dans une autre partie du pays dont vous provenez. L'Office fédéral établit un dossier et enregistre vos données personnelles. Si vous avez atteint l'âge de 14 ans, une photo sera faite et on prendra vos empreintes digitales.

Quel est l'objet de la demande d'asile ?

Lorsque vous faites une demande d'asile, les raisons d'octroi de la protection humanitaire sont examinées en détail. Si la protection internationale n'est pas accordée et que vous n'obteniez pas le statut de demandeur d'asile, l'Office fédéral décide si des interdictions de refoulement s'appliquent selon le § 60, al. 5 ou 7 de la loi relative au séjour des étrangers (« Aufenthaltsgesetz »). Tant que la procédure de demande d'asile est en cours, vous êtes autorisé à rester en Allemagne.

L'autorisation provisoire de séjour

Vous recevrez votre « attestation d'enregistrement en tant que demandeur d'asile » (« Bescheinigung über die Meldung als Asylsuchender/ 'BÜMA' ») de la part des collaborateurs de la structure d'accueil du Land « LAE », pour autant qu'un autre service ne vous l'ait pas déjà remise. Cette attestation comporte des indications sur votre personne et une photo d'identité. L'émission de l'attestation 'BÜMA' documente votre autorisation provisoire. Vous devez toujours porter cette autorisation sur vous et la présenter aux contrôles d'identité effectués par la police. Sur cette autorisation, il est précisé dans quelle zone vous êtes autorisé à séjourner. Dès que votre transfert dans une commune d'accueil du Land aura eu lieu, votre changement d'adresse sera immédiatement signalé à l'Office fédéral.

Consultation préparatoire à la procédure de demande d'asile et à l'audition



Dans la structure de premier accueil, vous trouverez des services de conseil (Caritas) préparant à la procédure de demande d'asile. C'est auprès de ces services que vous pouvez vous informer sur vos droits et obligations à toutes les étapes de la procédure de demande d'asile. On vous conseillera aussi individuellement sur l'option du retour volontaire et sur la poursuite de votre parcours vers un pays tiers. Ces consultations sont gratuites, anonymes et indépendantes de toute confession religieuse.

La vidéo d'information (en 10 langues) de l'Office fédéral/ « BAMF » sur la procédure de demande d'asile prépare également à l'audition. Renseignez-vous dans votre structure de premier accueil pour savoir où elle est diffusée.

L'audition

La **procédure d'audition** (« **Anhörungsverfahren** »), appelée aussi souvent « interview » ou entretien, est l'occasion la plus importante pour tout nouveau demandeur d'asile d'expliquer les raisons de sa fuite. C'est sur la base de cette audition que l'Office fédéral décide si la protection est accordée en Allemagne.



Termin = RENDEZ-VOUS

Info = INFO

Antrag auf Asyl = DEMANDE D'ASILE

! Important : l'audition est la première et à la fois la seule possibilité pour vous d'expliquer, dans leur totalité, les motifs personnels justifiant votre revendication d'asile ! Soyez conscient de l'importance de cet entretien et préparez-vous soigneusement à l'audition.

Remarque : en ce moment, les réfugiés en provenance de Syrie peuvent déposer et motiver leur demande d'asile par écrit, en général sans audition.

Mais cela peut changer à nouveau. Veuillez vous renseigner auprès des services de conseil sur l'état actuel de la procédure.

L'audition a lieu quelque temps après la demande d'asile, suivant les disponibilités de l'Office fédéral. L'Office fédéral vous envoie – par écrit – une invitation à une « audition conformément au § 25 de la loi sur la procédure d'asile » (« Anhörung gemäß § 25 Asylverfahrensgesetz »). Un interprète-traducteur est présent à cette occasion. Informez l'Office fédéral suffisamment tôt de la langue dans laquelle l'audition doit avoir lieu.

L'audition se compose d'environ 25 questions. Celles-ci portent sur votre provenance, les raisons de votre fuite et votre parcours. Toutes les données que vous fournissez doivent être complètes et correspondre à la vérité. Le responsable chargé de décider de votre demande vérifiera qu'elles sont conformes aux données de votre enregistrement. Contrôlez que toutes les déclarations de l'audition soient notées de manière exacte dans la version traduite du procès-verbal de l'entretien et confirmez-les alors par votre signature.

! Attention : vérifiez absolument la manière dont les noms de tous les membres de la famille sont écrits !

La décision de l'Office fédéral

L'Office fédéral informe par écrit (« Bescheid ») de la décision concernant votre demande d'asile. La décision est motivée et accompagnée d'informations sur les voies de recours (« Rechtsbehelfsbelehrung »). Ces informations précisent si et comment la décision peut être examinée et contestée.

En cas de décision positive, vous recevez une autorisation de séjour (« Aufenthaltserlaubnis »). Suivant les motifs de justification, votre séjour est d'abord autorisé pour une durée d'un à trois ans. S'il s'agit d'une décision de refus, vous recevez une invitation à quitter le territoire (« Ausreiseraufforderung ») et une menace de refoulement (« Abschiebungsandrohung ») qui vous oblige à quitter le territoire. Si un refoulement n'est pas possible, les autorités du service des étrangers peuvent provisoirement émettre un certificat de tolérance/« Duldung » (suspension provisoire du refoulement). Adressez-vous aux services de conseil pour vous faire expliquer la décision du « BAMF » et ses conséquences !



L'assistance d'un avocat

Vous pouvez exercer une action en justice contre la décision de l'Office fédéral. Les recours possibles et les délais sont signalés aux demandeurs d'asile dans les informations sur les voies de recours. Tenez compte du fait que vous devez réagir rapidement si vous voulez faire opposition à cette décision.

Mais également dans l'éventualité où vous souhaiteriez faire appel à un avocat, vous devez agir vite. En Saxe-Anhalt, les **conseillers de Caritas spécialisés dans la procédure de demande d'asile** (« Asylverfahrensberatung der Caritas »), ainsi que le **Conseil aux réfugiés** (« Flüchtlingsrat »), entre autres, offrent des consultations indépendantes concernant l'assistance-protection par un avocat pendant la procédure de demande d'asile.



Le retour volontaire

Si vous êtes obligé de quitter le territoire, ou si vous souhaitez retourner dans votre pays d'origine, le retour volontaire constitue une alternative sûre et peu conflictuelle au rapatriement forcé.

Le programme national de réintégration et de rapatriement « REAG/GARP » est un programme de subventions au retour volontaire. Néanmoins, un droit à un soutien financier, ou autre, lors d'un retour volontaire n'existe pas.

Adressez-vous aux conseillers des services d'assistance à la procédure de demande d'asile. Ceux-ci vous aideront dans vos demandes et organiseront votre départ.

3

L'arrivée dans les communes - les offres d'intégration

Hébergement

La commune qui vous est attribuée après votre premier accueil assure votre hébergement dans un foyer ou un appartement. Le plus souvent, les familles avec enfants bénéficient rapidement d'un appartement. Les réfugiés se déplaçant seuls peuvent aussi être hébergés en petit groupe ou en tant que communauté de logement dans un appartement.



Interlocuteurs

Vos interlocuteurs principaux dans la commune sont les assistants sociaux qui vous encadrent dans les foyers ou les appartements.

Des **initiatives de bienvenue** au niveau local (« **Willkommensinitiativen** »), des bénévoles ayant fonction de guides ou parrains offrent également leur soutien pour une première orientation. Les **services de conseil aux migrants** (« **Migrationsberatungsstellen** ») proposent en général des consultations à des heures fixes. Vous y trouverez une aide compétente quant à la procédure de demande d'asile, aux questions concernant le droit des étrangers, aux prestations sociales ainsi qu'au soutien linguistique, à la formation et au travail. De plus, les fédérations et associations sur place proposent informations, rencontres, activités culturelles et sportives, et cours de langues.

Dans les villes plus importantes, les immigrants se sont rassemblés en organisations de migrants. Beaucoup d'entre eux savent encore exactement à quel point leur propre arrivée a été difficile, et ils aident les nouveaux arrivants en matière de traductions et d'orientation. Adressez-vous au **réseau régional des organisations de migrants de Saxe-Anhalt** (**Landesnetzwerk der Migrantenorganisationen/ 'LAMSA'**). Vous pouvez vous y informer directement, et on vous communiquera quelle organisation de migrants se trouve à proximité.

Apprendre l'allemand

Le fait d'apprendre l'allemand le plus vite possible vous aidera à prendre part à la vie sociale en Allemagne. Tous les immigrés et les réfugiés en possession d'une autorisation de séjour longue durée ont droit de **participation aux cours d'intégration organisés au niveau fédéral (« Teilnahme an den Integrationskursen des Bundes »)**. Ces cours comprennent 600 heures de cours de langue et 300 heures de cours d'orientation portant sur les règles, les droits et les obligations, y compris sur des connaissances pratiques concernant la vie en Allemagne.

Les demandeurs d'asile en provenance de Syrie, d'Érythrée, d'Iran et d'Irak peuvent déjà participer à un cours d'intégration pendant la procédure de demande d'asile (état à la date de décembre 2015). Pour cela, il vous faut déposer une demande auprès de l'Office fédéral (« BAMF »). Veuillez vous renseigner sur ce point auprès de votre assistant social ou de votre conseiller.

Il existe aussi de nombreuses offres d'insertion : cours d'initiation, cafés polyglottes, parrainages linguistiques ou offres bénévoles des associations. C'est aussi votre assistant social qui vous informera des possibilités de soutien linguistique en question pour vous sur place. Il est également possible de combiner cours de langue, recherche de travail et mesures de qualification.

Adressez-vous donc aussi au pôle emploi (« Jobcenter ») ou encore à l'Agence pour l'emploi (« Arbeitsagentur »).



ICH - DU - WIR = JE - TU - NOUS

La reconnaissance des qualifications professionnelles

En Allemagne, un diplôme professionnel reconnu est souvent indispensable à l'exercice d'une profession. Au cas où vous disposez d'une formation professionnelle ou d'un diplôme de fin d'études, assurez-vous que ces qualifications sont bien enregistrées par les autorités administratives.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire évaluer votre qualification professionnelle dans votre structure de premier accueil, adressez-vous aux assistants sociaux ou aux conseillers dès votre arrivée dans votre commune attitrée. Ceux-ci vous informeront sur l'évaluation de compétence (« **Kompetenzfeststellung** ») par l'Agence pour l'emploi (« Bundesagentur für Arbeit »). À l'aide de questionnaires – formulés en plusieurs langues – des renseignements sont pris sur votre scolarité, votre formation, vos diplômes professionnels ou de fin d'études ainsi que votre expérience professionnelle. Une fois votre profil de qualification déterminé, vous devriez vous faire conseiller quant aux possibilités d'équivalences. Pour ce faire, prenez contact avec les conseillers des services correspondants à l'intérieur du **réseau IQ** pour « l'intégration par la qualification » (« **IQ-Netzwerk** »). Les conseillers vous assisteront pas à pas dans ces démarches souvent difficiles pour l'obtention de la **reconnaissance des diplômes étrangers** (« **Anerkennung ausländischer Abschlüsse** »).

L'intégration dans le domaine du travail

Si vous avez le statut de réfugié avec autorisation de séjour, vous bénéficiez d'une autorisation de travail illimitée. Si votre procédure est encore en cours, ou si vous n'avez qu'un certificat de tolérance (« Duldung »), vous ne pourrez obtenir une autorisation de travail qu'au plus tôt après trois mois de séjour. Celle-ci est à demander auprès du service des étrangers. L'Agence pour l'emploi examinera le cas et ne donnera son accord que s'il n'y a aucun candidat autochtone pour le poste en question (**contrôle de la priorité d'accès**)/ (« **Vorrangprüfung** ») et si le poste correspond aux standards requis par le droit du travail. Le Land de Saxe-Anhalt aspire à une évaluation de compétence rapide et à l'intégration dans le domaine du travail. De nombreux partenaires collaborent dans les services de conseil à l'emploi. En plus des services de conseil pour migrants, vous pouvez vous faire conseiller par l'Agence pour l'emploi (« Bundesagentur für Arbeit/ 'BA' »), les pôles emploi, les chambres des

métiers, ainsi que les chambres d'industrie et de commerce. De plus, de nombreux réseaux offrent leur soutien par des permanences de conseil, par exemple le réseau de projets « Pont pour l'emploi PLUS »/ « Jobbrücke PLUS », le réseau IQ pour « l'intégration par la qualification »/ « Netzwerk IQ », l'initiative régionale des professionnels « Fachkraft im Fokus » et le réseau régional des organisations de migrants de Saxe-Anhalt (« LAMSA e.V. »). Adressez-vous sur ce point précis à la personne chargée de vous encadrer, ou à votre conseiller attiré, pour savoir quelles possibilités d'intégration sur le marché du travail sont en question pour vous.

Attention : l'absence de connaissances de langues, ou des connaissances de langues insuffisantes constituent souvent l'obstacle principal à l'intégration sur le marché du travail. Profitez donc de toutes les possibilités d'apprendre l'allemand de la manière la plus rapide et la plus complète possible.

Garde des enfants

En Allemagne, chaque enfant a droit à une place dans une crèche-garderie (« Kita ») lui permettant de s'instruire en groupe et de jouer avec d'autres enfants. Ceci est également valable pour votre enfant à partir de l'attribution d'un district ou d'une communauté urbaine. Fréquenter la crèche-garderie favorise l'apprentissage de la langue allemande et le contact avec d'autres enfants. Votre assistant social vous aidera à déposer une demande d'admission auprès de la crèche-garderie.

Scolarité

En Allemagne, les enfants ont un droit à l'instruction et sont soumis – par la loi – à la scolarité obligatoire à partir de l'âge de six ans. Cette obligation générale de scolarité s'applique donc aussi à vos enfants. Dans beaucoup de villes de Saxe-Anhalt, il existe des écoles avec des classes spécialisées proposant un soutien linguistique. C'est pour votre enfant la possibilité d'y apprendre d'abord l'allemand, pour pouvoir ensuite suivre les cours avec d'autres enfants. Votre assistant social vous renseignera sur les offres existant à proximité et vous aidera à rédiger la demande.

Formation et études

Si vous possédez déjà un certificat de fin de scolarité, faites-vous conseiller pour savoir quelles sont les possibilités de formation. En Allemagne, la formation pour de nombreuses professions s'effectue par « formation en alternance » (« duale Ausbildung »). Cette formation dure trois ans en règle générale. Elle comprend une formation pratique en entreprise et un enseignement théorique en école professionnelle. Vous pouvez vous faire conseiller dans les pôles emploi ou contacter le réseau régional des organisations de migrants. Le réseau régional soutient les jeunes migrants dans leur recherche d'une place de formation et les accompagne aussi pendant la durée de la formation.

Vous pouvez faire des études dans les universités de Saxe-Anhalt si vous êtes en possession d'un diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur (baccalauréat/ « Abitur »), ou si vous avez déjà commencé des études. Suivant la filière à laquelle vous vous intéressez, veuillez vous adresser aux services d'accueil des étudiants étrangers des universités de Saxe-Anhalt.

Protection spécifique aux femmes

Pour les femmes voyageant seules – et leurs enfants – ayant fait l'expérience de la violence ou nécessitant une protection particulière, il existe à Halle la **Maison des femmes réfugiées** (« FlüchtlingsFrauenHaus »). La condition à l'admission est une autorisation provisoire de séjour ou encore un certificat de tolérance. Vous trouverez ici protection contre les agressions, soutien à l'organisation d'un mode de vie autonome, intervention personnalisée en cas de crise et assistance au quotidien.



Schutz für Frauen = PROTECTION DES FEMMES

Aide en cas d'agressions xénophobes

Si vous avez été victime d'un acte de violence à motivation raciste, ou si vous vous sentez menacé par des violences d'extrême droite, adressez-vous – si possible immédiatement – à un **service de conseil aux victimes** (« Opferberatungsstelle »). Après une agression, vous serez pleinement soutenu par les collaborateurs de ces services, qui vous accompagneront, par exemple à la police, chez le médecin ou chez un avocat. Soyez en tout cas conscient de ceci : vous avez droit à ce que les auteurs de l'agression doivent répondre de leurs actes !



Problèmes liés à l'identité sexuelle

Si vous subissez des discriminations en fonction de votre identité sexuelle, vous pouvez vous adresser sur place aux assistants sociaux. Si vous préférez rester dans l'anonymat, vous trouverez de l'aide à Halle auprès du **Centre de rencontre et de conseil « lebensart »** (« Begegnungs- und Beratungszentrum 'lebensart' e.V./ BBZ ») et à Magdebourg auprès de l'association **CSD Magdeburg e.V.** ou bien de la **Fédération des lesbiennes et homosexuels de Saxe-Anhalt** (« **Lesben- und Schwulenverband Sachsen-Anhalt/ LSVD**).

Ces contacts vous fourniront aussi des informations complémentaires concernant la bisexualité, l'homosexualité ainsi que la transidentité et l'interidentité (LSBTI*). En cas de problèmes psychologiquement difficiles à vivre, le **service service de psychothérapie (Psychotherapeutischer Dienst)** propose également un soutien.

Démocratie et droits de l'homme : les bases de notre vie commune

Vous cherchez protection en Allemagne en tant que réfugié. Notre pays garantit l'asile contre les persécutions politiques, et la protection contre la guerre et la guerre civile.

Cette protection est ancrée dans notre ordre constitutionnel démocratique. En fait partie une vaste gamme de droits fondamentaux et de droits de l'homme qui forment les fondements de notre société. En Allemagne, les droits de l'homme sont garantis par la Loi fondamentale allemande de 1949, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989.

- L'Allemagne est une république démocratique. Le chef de l'État, le Parlement et le gouvernement sont élus démocratiquement, de même que les parlements et les gouvernements des 16 Länder, ainsi que les administrations autonomes des villes et des communes. Tous les votes sont secrets.
- Chacun – homme ou femme – a le droit de s'exprimer librement, de participer à des rassemblements, ou de manifester publiquement pour ses opinions. Toute personne a le droit d'intégrer des partis démocratiques, des syndicats ou autres organisations.
- En Allemagne, nombreux sont ceux qui s'engagent pour défendre leurs intérêts dans les domaines culturels, sociaux ou sportifs au sein d'associations ou d'initiatives à vocation communautaire.
- Tous sont égaux devant la loi. Le gouvernement et les administrations sont liés par la constitution et les lois. Quiconque voit ses droits violés peut porter plainte ou saisir un tribunal sans avoir à en subir de préjudices. Quiconque tente de corrompre des fonctionnaires doit s'attendre à une sanction sévère.
- Hommes et femmes ont les mêmes droits. Ce principe est également valable concernant le propre mode de vie, le droit au travail, le libre choix d'une profession, ainsi que la liberté de disposer de son propre revenu. En Allemagne, les femmes travaillent dans toutes les professions, y compris en tant que dirigeantes.

- Les enfants ont droit à une éducation sans violence et à une formation préscolaire et scolaire. Père et mère disposent de droits égaux dans l'éducation de leurs enfants. Les parents peuvent – en tant que représentants parentaux – prendre part aux processus décisionnels dans les jardins d'enfants et les écoles.
- Chaque être humain a droit au respect de sa personne. Toute violence corporelle est interdite.
- Chacune/ chacun a le droit de pratiquer librement sa religion. En Allemagne, la plupart des gens sont chrétiens protestants ou catholiques, et la plupart des jours fériés nationaux, ainsi que de nombreuses coutumes en Allemagne sont d'origine chrétienne. Par ailleurs, les juives et les juifs ont également une part influente dans la culture allemande. Aujourd'hui, nombreux sont aussi les musulmanes et musulmans vivant en Allemagne. De plus, il y a beaucoup de communautés religieuses relevant d'autres croyances, ainsi que nombre de personnes sans appartenance religieuse. Aucune discrimination n'est permise pour cause de croyance ou de convictions. Fait également partie de la liberté d'expression le droit de critique des religions ou des communautés religieuses.
- Personne ne doit subir de discriminations en fonction de sa provenance, de la couleur de sa peau, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son âge ou d'un handicap. Les personnes homosexuelles n'ont pas besoin de se cacher en Allemagne et peuvent faire enregistrer leur partenariat de vie par l'État au même titre qu'un mariage.

Ces droits fondamentaux constituent aussi la base pour un comportement mutuel respectueux et tolérant.

- Les débats concernant les crimes allemands commis pendant la période du national-socialisme (1933-1945) jouent un grand rôle en Allemagne. Le racisme et l'antisémitisme sont socialement proscrits. Nier le génocide dont les juifs ont été victimes constitue un délit.

La démocratie vit de ce que les personnes y participent et s'engagent pour défendre leurs intérêts. Cette possibilité existe, de principe, également pour les réfugiés.

Et justement, beaucoup d'associations se réjouiront de voir que vous vous y intéressez.

De nombreux immigrés ont créé des organisations autonomes qui contribuent pour une part importante à la coexistence pacifique et à la cohésion à l'intérieur de l'Allemagne.

Sélection d'adresses et de contacts

- **Association « Aide contre le sida » (Halle/ Saxe-Anhalt sud, Saxe-Anhalt nord)
AIDS-Hilfe (Halle / Sachsen-Anhalt Süd e. V., Sachsen-Anhalt Nord e. V.)
Halle / Magdeburg
Site web : <http://halle.aidshilfe.de> / www.aidshilfesachsenanhalt-nord.de
Tél. : +49 345 5821271 (HAL) / +49 391 5357690 (MD)**
- **Services de conseil et réseaux de soutien aux réfugiés/ arrivants
Beratungsdienste und Netzwerke zur Unterstützung
von Flüchtlingen / Ankommenden
Site web : www.integriert-in-sachsen-anhalt.de/netzwerke/**
- **Maison des femmes réfugiées/ Halle
FlüchtlingsFrauenHaus Halle
Halle
Site web : www.migration-paritaet-lsa.de/ffh/
Tél. : +49 345 5238115**
- **Association de conseil aux réfugiés en Saxe-Anhalt
Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt e. V.
Magdeburg
Site web : www.fluechtlingsrat-lsa.de
Tél. : +49 391 5371281**
- **„Pont pour l'emploi“ PLUS / Jobbrücke PLUS
Intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés par le travail et la formation
Jobbrücke PLUS.
Integration von Asylbewerbern und Flüchtlingen in Arbeit und Ausbildung
Magdeburg
Site web : www.jobbruecke-chance.de
Tél. : +49 391 7279882**
- **Réseau des organisations de migrants de Saxe-Anhalt („LAMSA“)
Landesnetzwerk Migrantenorganisationen Sachsen-Anhalt (LAMSA) e. V.
Halle
Site web : www.lamsa.de
Tél. : +49 345 17164890**

- **Association des lesbiennes et homosexuels de Saxe-Anhalt („LSVD“)**
Lesben- und Schwulenverband Sachsen-Anhalt (LSVD)
Magdeburg
Site web : www.sachsen-anhalt.lsvd.de
Tél. : +49 391 5432569

- **Service mobile de conseil aux victimes de violences d'extrême droite**
Mobile Beratung für Opfer rechter Gewalt
Halle / Magdeburg / Salzwedel
Site web : www.mobile-opferberatung.de
Tél. : +49 345 2267100 (HAL) / +49 391 5446710 (MD) /
+49 3901 306431 (SAW)

- **Réseau IQ - Conseil équivalences et qualification**
Netzwerk IQ - Anerkennungs- und Qualifizierungsberatung
Halle / Magdeburg
Site web : www.sachsen-anhalt.netzwerk-iq.de
Tél. : +49 345 686948-23/-15/-21 (HAL) /
+49 391 40805-15/-10/-13 (MD)

- **Centre psychosocial pour migrantes et migrants en Saxe-Anhalt**
Psychosoziales Zentrum für Migrantinnen und Migranten in Sachsen-Anhalt
Halle / Magdeburg
Site web : www.psz-sachsen-anhalt.de
Tél. : +49 345 2125768 (HAL) / +49 391 63109807 (MD)

- **Informations spéciales procédure pour demandeurs d'asile en Saxe-Anhalt**
de l'association Caritas (service de conseil à la procédure de demande
d'asile)
Verfahrensinformation der Caritas für Asylbewerber
in Sachsen-Anhalt (Beratungsstelle zum Asylverfahren)
Halberstadt
Site web : www.caritas.de
Tél. : +49 3941 609300

- **Initiatives de bienvenue en Saxe-Anhalt**
Willkommensinitiativen Sachsen-Anhalt
Site web :
www.integriert-in-sachsen-anhalt.de/willkommen/willkommensinitiativen/



**Cette brochure, et son dépliant, sont également publiés
dans les langues suivantes :
arabe, anglais, afghan (pachto), persan (farsi), russe et serbe.**

Toutes ces variantes sont consultables en ligne sur le portail d'intégration de la Saxe-Anhalt :
<http://www.integriert-in-sachsen-anhalt.de/willkommen/erstinformationen-fuer-fluechtlinge/>



Informations supplémentaires

Vous trouverez encore plus d'offres d'intégration et des conseils pour l'organisation de votre vie en Saxe-Anhalt - sur les thèmes, entre autres, du logement, du travail, de l'instruction, de la santé - dans le guide pour l'intégration des immigrants sous :
<http://www.integriert-in-sachsen-anhalt.de/willkommen/wegweiser-fuer-neueingewanderte/>

